

L'ASSAD-HAD et l'Union Régionale des Professionnels de Santé des Masseurs-Kinésithérapeutes Libéraux (URPS MKL) réunis pour la signature officielle de la convention kiné en HAD

Le 17 janvier, à 14h30, l'URPS Kiné et l'ASSAD-HAD seront réunis pour la signature officielle de la convention des kinés libéraux intervenant en HAD, dans les locaux de la Fédération des URPS, au 122bis rue du Faubourg St Jean, à Orléans.

Cette signature représente l'aboutissement d'une année de travail collaboratif entre l'ASSAD-HAD et l'URPS Kiné, durant laquelle les deux acteurs se sont réunis pour bâtir la nouvelle convention des kinésithérapeutes libéraux intervenant en HAD.

Le kinésithérapeute libéral est un acteur majeur du maintien à domicile et nécessaire à l'autonomisation du patient, quel que soit son âge. Il intervient dans les champs de la respiration, du développement et de la récupération de la marche, mais aussi celui de la récupération musculaire et articulaire... Il sera, par ailleurs, un acteur incontournable du développement de l'HAD réadaptation prévu par la réforme des autorisations sanitaires.

En application depuis le 1er décembre 2022, cette nouvelle convention vise à valoriser les soins de kinésithérapie à domicile, et répondre ainsi à cette volonté nationale de développer les soins à domicile et le recours à l'HAD.

Concrètement, cette nouvelle convention propose une revalorisation des actes de kinésithérapie à domicile. L'ASSAD-HAD a ainsi proposé de sortir de la nomenclature générale des actes professionnels (NGAP) pour présenter un tarif unique à l'acte, valorisé à 30 euros la séance, quel que soit l'acte. En sus, l'indemnité forfaitaire de déplacement a été revalorisée de 2.5 à 10 euros, sur la base de l'indemnité des médecins libéraux.

Dans le même temps, l'ASSAD-HAD s'est dotée d'une nouvelle application métier, mobile et sécurisée (Mobisoins), afin de garantir une traçabilité des prises en charge, de simplifier les échanges entre professionnels, et d'améliorer toujours plus les collaborations avec les professionnels libéraux. Cet outil permet également de fluidifier la facturation.

L'ASSAD-HAD et l'URPS MKL souhaitent, au travers de cette signature, envoyer un message fort aux professionnels libéraux et développer ainsi les collaborations et le travail pluridisciplinaire dans les prises en charge à domicile.

La convention est disponible en téléchargement sur le site de l'ASSAD-HAD
<https://www.assad-had.org/espace-pro/lespace-pro-des-liberaux-conventionnes/>
Plus d'informations sur : www.assad-had.org

A propos de l'ASSAD-HAD :

Depuis près de 60 ans, l'ASSAD HAD défend les valeurs de l'aide à domicile pour agir contre la perte d'autonomie. En développant ses services « santé à domicile » et « service à la personne », l'ASSAD HAD répond aux besoins de la population mais aussi à un enjeu majeur de société. Active sur la majeure partie du département d'Indre-et-Loire, sur le Loiret et l'Eure et Loire, l'ASSAD-HAD propose un guichet unique pour accueillir le public, l'écouter et l'orienter selon ses besoins spécifiques.